



## **E**dito

**V**ous avez passé un cap ! Bravo à vous ! Nous sommes heureux de vous accueillir dans la profession dans l'académie de Versailles !

Nous avons, avec les collègues dans les établissements, mené la bagarre des postes, contre les suppressions, pour les créations ; l'augmentation du nombre de postes au concours est aussi le résultat de ces luttes là !

Nous continuons aussi sur les dossiers de l'EPS et du sport scolaire à porter haut et fort nos revendications dans le débat de la nécessaire refondation du système éducatif. Soucieux d'agir avec le maximum de collègues mais aussi d'être toujours à l'écoute, nous organisons tout au long de l'année et sous des formes différentes de nombreuses rencontres avec les collègues. Nous vous attendons et vous proposerons ces moments, qui constituent aussi des espaces d'échanges autour du métier.

Nous serons d'abord présents lors de votre rentrée à l'INSPE au mois d'août, puis nous pourrons de nouveau nous rencontrer à l'AG UNSS de rentrée dans les différents départements le mercredi 9 septembre.

L'activité de notre syndicat le SNEP-FSU, est ancrée sur les questions professionnelles, sur les préoccupations pédagogiques, sur la promotion de notre discipline et du sport scolaire et de notre métier, tout en défendant les intérêts des collègues : bagarres pour les installations sportives, contre le dispositif 2S2C, action pour les postes, propositions et mobilisations pour la formation des enseignants, pour le système éducatif, pour un sport émancipateur, implication dans les luttes générales avec la FSU en attestent.

Les militant-e-s du SNEP-FSU, ses élu-e-s, sont présents pour vous renseigner, vous aider, tout au long de l'année, nous nous adresserons à vous en tant que stagiaire mais aussi en tant que collègue à part entière, et vous : n'hésitez pas à nous contacter !

Bonne rentrée et bonne réussite à toutes et à tous !

### **Des victoires du SNEP-FSU Versailles Mais aussi des combats qui restent à mener !**

#### **Concernant les vœux d'affectation sur le serveur ALADDIN :**

En juillet 2017, suite à nos demandes, les stagiaires ont pu émettre des vœux géographiques plus précis puisque chaque département a été divisé en 3 zones.

**Le SNEP-FSU continue de demander à ce que les postes berceaux soient portés à la connaissance des stagiaires avant la phase de vœux géographiques afin qu'ils ne gâchent pas un vœu en retenant une zone où il n'y a pas de poste berceau.**

#### **Concernant les affectations dans les INSPE :**

Même si les services du Rectorat et les INSPE font des efforts pour limiter les situations complexes au regard d'un éloignement important entre l'établissement d'affectation, l'INSPE et le lieu de résidence, des stagiaires ont dû faire beaucoup de transports cette année. Ces conditions de travail pour les fonctionnaires stagiaires concernés n'ont pu que compliquer leurs entrées dans le métier.

**Le SNEP-FSU Versailles continue à demander à ce que les stagiaires puissent avoir le choix de l'antenne des INSPE Paris-Créteil-Versailles (comme stipulé dans la circulaire rectorale).**

#### **Concernant les informations au moment de l'affectation :**

**Suite à nos demandes, tous les stagiaires ont eu connaissance des coordonnées de leur tuteur ou du coordonnateur EPS afin de pouvoir s'informer de la programmation des APSA ou autres informations sur leur futur établissement en consultant le serveur ALADDIN**

### **Les temps de rencontres avec le SNEP-FSU Versailles :**

Nous sommes attachés à la rencontre et les échanges avec la profession. Tout au long de l'année, nous serons présents :

=> aux réunions institutionnelles de rentrée : avec le rectorat et à l'INSPE.

=> Sur des temps de formation dans les INSPE :

- en octobre où il a été question des droits et devoirs des fonctionnaires (autorisation de cumul, reclassement...)
- en février où nous avons échangé autour des questions de sécurité et de responsabilité en EPS avec l'étude de cas concrets.

=> Et sur des temps d'échanges informels dans chaque antenne de l'INSPE entre chaque vacance :

- le 13 octobre
- Le 15 décembre
- Le 9 février
- Le 13 avril



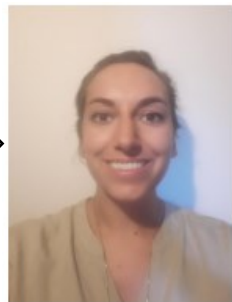
## RESPONSABLES STAGIAIRES AU SNEP-FSU VERSAILLES

Questions affectation, installations, services, INSPE...



Axel BONY  
07 77 79 28 06  
Clg L. Michel CORBEIL  
axel.bony@ac-versailles.fr

Questions Aides sociales

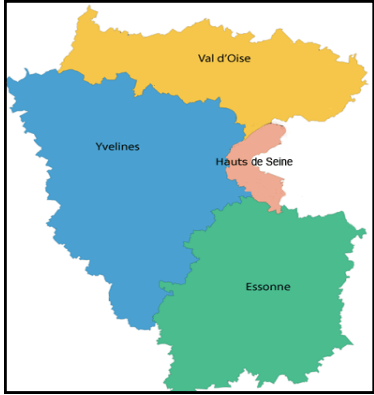


Chloé VISDELOUP  
06 25 53 57 22  
Clg Galilée LIMAY



Jean Fayemendy  
06 07 32 45 07  
Retraité

Temps d'informations ds les INSPE



### LES BUREAUX DEPARTEMENTAUX

SNEP 78 (Yvelines)	SNEP 91 (Essonne)	SNEP 92 (Hauts de Seines)	SNEP 95 (Val d'Oise)
Jérôme Le Cam 16 rue de la Gandonnerie 78450 Villepreux 06 76 97 71 68 S2-78@snepfsu.net	Maison des syndicats 12 Place des terrasses 91000 Evry 01 60 77 97 63 (répondeur) 06 42 46 68 26 (Eric) S2-91@snepfsu.net	Maison des syndicats 3 bis, rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre 01 41 20 03 28 (répondeur) 06 12 09 45 99 (Christel) S2-92@snepfsu.net	Maison des syndicats 26 rue Francis Combes 95000 Cergy 06 61 67 30 26 snep95@gmail.com

### Trésoriers pour envoi des cotisations syndicales

Maud ISTRIA 10 mail de la colombe 78190 TRAPPES	Marjorie Bounhol 38 rue Charles de Gaulle Bâti- ment B - Boîte B32 91330 YERRES	Christel GIROUD 11 rue des Eglantines - 95100 ARGENTEUIL	Léa ELBATTARI 1 allée de l'orangerie 95130 FRANCONVILLE
---	--	--	---

### LE BUREAU ACADEMIQUE

SNEP-FSU Versailles  
 24 rue Jean Jaurès  
 78190 TRAPPES  
 S3-versailles@snepfsu.net  
 Bruno MARECHAL : secteur corpo : 06 74 85 72 81 / corpo-versailles@snepfsu.net



## Rentrée 2020 dans notre académie

La circulaire concernant les modalités d'organisation de stage est parue au BO n°25 du 19 juin 2014 : plusieurs catégories de stagiaires à la rentrée 2019:

- **Les stagiaires professeurs d'EPS à temps partiel** : les professeurs d'EPS stagiaires auront un service de 8 à 10 heures d'enseignement + **3 heures indivisibles d'AS sur le 1er semestre**. Les agrégés externes de 7 à 9 heures + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire, ainsi tous les services doivent se terminer par 0,5.
- **Pour les agrégés** : 7 à 8h d'EPS + 3h d'AS sur le 1er semestre.
- **Les stagiaires à temps complet** : les stagiaires issus des concours internes ou du concours rénové auront un temps complet à 17h d'enseignement + 3 heures forfaitaires pour l'AS sur l'année complète.
- Vous êtes nouvelle, nouveau dans notre académie, de quel dispositif relevez-vous ? Chacun doit exiger que son statut soit respecté !
- **La circulaire rectoriale du 2 juillet 2020 stipule** : « **Aucune heure supplémentaire** ne peut être imposée par un stagiaire à mi-temps » et que vous ne devez pas remplir la fonction de professeur principal.

### Calendrier non finalisé :

**Saisie des vœux d'affectation** : jusqu'au **13 juillet (12h)** sur le serveur SIAL (NS parue au BO du 18 juin 2020)

**Affectation dans les académies** : au cours des 15 premiers jours d'août

**Affectation dans les établissements** : fin août

**Rentrée institutionnelle et dans les INSPE**: en attente de la circulaire rectoriale

**Rentrée dans les établissements** : les chefs d'établissement sont invités à organiser une rencontre avec le tuteur avant la rentrée.

### Dès que vous connaîtrez votre établissement d'affectation :

> Prenez contact par mail avec votre tuteur car votre établissement sera sans doute déjà fermé. Normalement, vous aurez eu ses coordonnées en même temps que votre affectation.

> Ainsi, vous pourrez connaître votre futur emploi du temps et vos niveaux de classe, de manière à pouvoir anticiper votre rentrée.

> Pour les stagiaires à mi-temps, veillez à avoir **vos mardis et vos vendredis libérés** pour vos temps de formations à l'INSPE.

> Pour les stagiaires temps pleins (avec moins de 5 ans d'expérience), seuls les vendredis devront être libérés.

